



Conseil économique et social

Distr. : Générale
23 décembre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010

Rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions

Orientations stratégiques du Comité de statistique Recommandation 2/1

1. Le Comité a fait part de son appui sans réserve pour les orientations stratégiques proposées, telles que décrites dans la note du Bureau (E/ESCAP/CST(2)/2), y compris leurs deux objectifs stratégiques généraux : a) donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales, et b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les institutions nationales de statistique grâce à une collaboration plus étroite.

Ensemble de statistiques économiques de base Recommandation 2/2

2. Le Comité recommande l'utilisation de l'Ensemble de statistiques économiques de base¹ comme cadre régional pour focaliser les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités.

Programme de comparaison internationale Recommandation 2/3

3. Reconnaisant l'importance des statistiques collectées dans le cadre du Programme de comparaison internationale et les possibilités qu'offre ce programme pour améliorer l'infrastructure statistique et renforcer la capacité des

¹ Voir E/ESCAP/CST(2)/4.

systèmes statistiques nationaux à produire notamment des statistiques des prix et de la comptabilité nationale, le Comité encourage les États membres à participer au cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

Principes et procédures concernant l'élection du Bureau

Décision 2/1

Le Comité adopte les principes et procédures proposés par le Bureau pour l'élection des futurs bureaux.²

Orientations stratégiques du Comité de statistique

Décision 2/2

S'agissant de l'objectif 1,³ le Comité décide de créer un groupe technique consultatif sur les statistiques sociales. Il charge le Bureau d'élaborer le projet de mandat de ce groupe et de le communiquer pour approbation à tous les membres et membres associés. En fonction de l'intérêt exprimé par les États membres et partenaires de développement, le Bureau décidera de la composition du Groupe technique consultatif, en prenant en considération la nécessité d'une représentation équilibrée sur le plan de l'appartenance géographique et des compétences. Soucieux de l'importance d'une représentation inclusive, le Comité invite tous les membres à se déclarer disposés à participer au Groupe technique consultatif.

Statistiques de l'état civil

Décision 2/3

Le Comité accueille avec satisfaction la proposition de plusieurs délégations visant à présenter un projet de résolution sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, pour examen par la Commission à sa soixante-septième session.

Décision 2/4

Reconnaissant l'importance des statistiques de l'état civil fiables pour l'obtention d'estimations démographiques exactes et actuelles et d'autres statistiques sur la population et la santé (notamment dans l'optique des Objectifs du Millénaire pour le développement), et notant que ces statistiques correspondent à certains des besoins les plus fondamentaux pour une planification fondée sur des données objectives et une allocation efficace des ressources, le Comité appuie l'élaboration d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques de l'état civil dans la région de l'Asie et du Pacifique et recommande que le secrétariat, poursuive, avec les conseils du Bureau, l'élaboration du programme régional dans son intégralité, en collaboration étroite avec les partenaires de développement.

² E/ESCAP/CST(2)/1.

³ Voir E/ESCAP/CST(2)/2, chap VI, sect. A.

Ensemble de statistiques économiques de base

Décision 2/5

Reconnaissant l'importance des statistiques économiques et le besoin urgent de telles statistiques, le Comité approuve l'Ensemble de statistiques économiques de base proposé par le Groupe technique consultatif de la CESAP sur le développement des statistiques économiques,⁴ comme outil de référence pour le développement de la capacité des systèmes statistiques nationaux.

Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

Décision 2/6

1. Le Comité approuve le programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques,⁵ en tant que stratégie officielle pour l'amélioration des statistiques économiques dans la région. Il approuve en particulier les éléments suivants :

a) Les principes et la stratégie proposés pour étayer le programme régional ;

b) Les éléments clefs et principales activités proposés pour le programme régional ;

c) Les dispositions de gestion proposées ;

d) La proposition tendant à transformer le Groupe technique consultatif pour le développement des statistiques économiques en un groupe directeur chargé de superviser directement la mise en œuvre du programme régional. Le Bureau examinera le mandat du groupe directeur et déterminera sa composition, laquelle sera élargie par rapport à celle du Groupe technique consultatif, en collaboration avec les membres du Comité ;

e) Le rôle proposé pour le secrétariat dans la mise en œuvre du programme régional.

2. Le Comité encourage les États membres et les partenaires de développement à appuyer activement la mise en œuvre du programme régional, notamment en apportant le financement et les autres ressources nécessaires, sur une base volontaire, et en conjuguant activement leurs efforts.

Intégration des statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux

Décision 2/7

1. Le Comité appuie vivement la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'élaborer, au cours des six mois à venir, un plan régional d'application pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, et prie le secrétariat de coordonner cette action en partenariat avec la FAO et les autres organisations régionales et sous-régionales compétentes.

⁴ Voir E/ESCAP/CST(2)/4.

⁵ E/ESCAP/CST(2)/5.

2. Le Comité s'accorde à estimer que le plan régional d'application pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales devrait être intégré au Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique. Dans cet esprit, il décide de créer un sous-groupe des statistiques agricoles au sein du Groupe directeur chargé du Programme régional. Il décide en outre que les membres du sous-groupe devraient comprendre des représentants des bureaux de statistique nationaux, des ministères de l'agriculture et des instituts nationaux responsables des politiques et de la recherche dans le domaine de l'agriculture.

Coordination de la formation statistique

Décision 2/8

Le Comité décide d'établir un petit groupe de travail chargé de formuler une proposition sur la coordination de la formation statistique dans la région, ladite proposition devant lui être soumise par l'intermédiaire du Bureau dans les six mois suivant la session.

Mécanisme de coordination

Décision 2/9

Le Comité accueille avec satisfaction l'initiative des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique et demande que les progrès enregistrés dans la réalisation de ses objectifs stratégiques par le Partenariat lui soient signalés régulièrement.

Examen d'éventuels projets de résolution ou de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session

Décision 2/10

Le Comité accueille avec satisfaction la proposition de plusieurs délégations visant à présenter à la Commission, pour examen et adoption à sa soixante-septième session, des projets de résolution portant sur a) le développement des capacités statistiques, b) l'amélioration des statistiques de l'état civil et c) l'ensemble de statistiques économiques de base pour l'Asie et le Pacifique.

II. Compte rendu des travaux

A. Point 2 de l'ordre du jour

Orientations stratégiques du Comité de statistique

4. Le Comité était saisi de plusieurs documents pour l'examen de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

5. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Mongolie, Philippines, Nouvelle-Zélande et Samoa.

6. Les représentants de l'observateur suivant ont également fait une déclaration: Division de statistique de l'ONU.

7. Examinant la proposition présentée, le Comité a souligné la nécessité d'élaborer, pour la réalisation de l'objectif 1, une stratégie d'exécution qui tiendrait compte de la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, et pourrait être conçue selon une approche sous-régionale. À cet égard, d'autres délégations ont noté que les travaux sur des cadres ou principes directeurs régionaux communs offraient à la région des possibilités de collaborer à l'action menée à l'échelle mondiale et de l'influencer.

8. S'agissant de l'objectif 2,⁶ plusieurs délégations ont souligné l'importance de la modernisation des systèmes d'information statistique eu égard à l'évolution de l'environnement de la gestion de l'information; quelques délégations ont fait part de leur intérêt et se sont déclarées disposées à partager leur expérience en la matière au niveau régional.

9. Le Comité a souligné qu'il importait de développer la capacité non seulement des bureaux de statistique nationaux mais également des systèmes statistiques nationaux dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique et, dans ce contexte, il s'est félicité de l'offre d'une délégation de présenter un projet de résolution à ce sujet.

10. Le Comité a souligné l'importance d'une meilleure utilisation des données administratives à des fins statistiques comme moyen d'accroître l'efficacité de la production de statistiques officielles. Dans ce contexte, on a reconnu la nécessité d'une action de sensibilisation plus poussée, incluant notamment l'élaboration d'un cadre juridique national, auprès des organismes officiels afin de faciliter l'accès des bureaux de statistique nationaux aux données administratives.

11. Le Comité a adopté la recommandation 2/1 et la décision 2/2.⁷

B. Point 3 de l'ordre du jour

Initiatives régionales

1. Statistiques de l'état civil

12. Le Comité était saisi de plusieurs documents pour l'examen de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

13. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Japon, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Maldives et Malaisie.

14. Les représentants de l'observateur suivant ont fait également une déclaration : Organisation mondiale de la Santé (OMS).

15. Le Comité a souligné le rôle que pourrait jouer un programme régional d'amélioration des statistiques de l'état civil pour : a) appuyer les efforts déployés par les pays pour accroître la couverture, la qualité et l'accessibilité de ce type de données; b) renforcer la coordination entre les organismes nationaux qui interviennent dans l'enregistrement des faits d'état civil et la production des

⁶ Voir E/ESCAP/CST(2)/2, chap VI, sect. B.

⁷ Pour le texte de toutes les recommandations et décisions, voir chap. I.

statistiques de l'état civil; c) gérer l'évolution des méthodes d'enregistrement et la mise en place de nouveaux systèmes ; et d) encourager une mobilisation à long terme en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

16. Des délégations ont rappelé qu'un tel programme régional devrait tenir compte des différences entre les niveaux de développement des systèmes de statistiques de l'état civil des pays. Le Comité a relevé que, dans certains pays, la mise en place d'un système d'enregistrement totalement opérationnel serait une entreprise à long terme et qu'il faudrait donc adopter des méthodes intermédiaires pour la collecte des données statistiques essentielles.

17. Une délégation, s'exprimant au nom des délégations des pays insulaires du Pacifique, s'est déclarée favorable à la proposition d'élaboration d'un programme régional. Elle a informé le Comité que l'amélioration des statistiques de l'état civil, et notamment la mise en place de systèmes d'enregistrement plus efficaces, était l'une des principales priorités de la Stratégie décennale pour les statistiques dans le Pacifique - Phase 1 (2011-2014) (*Ten-Year Pacific Statistics Strategy*). Elle a également indiqué que la sous-région du Pacifique, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour aider les pays à trouver des solutions nationales pratiques et efficaces, venait de lancer l'Initiative du Groupe de Brisbane, dont la mission était de coordonner les projets en faveur du développement des statistiques de l'état civil.

18. Le représentant du Japon a déclaré que son gouvernement était disposé à dispenser des formations et à contribuer à un échange d'informations sur les pratiques nationales efficaces, à l'appui du programme régional proposé. Le représentant de l'Australie a informé le Comité que des dispositions avaient été prises en vue d'obtenir une aide financière par l'intermédiaire du programme AusAid afin d'aider le Bureau australien des statistiques à continuer d'apporter une assistance technique au développement des statistiques de l'état civil dans la région.

19. À propos du Forum régional sur l'amélioration des statistiques d'état civil en Asie et le Pacifique, une délégation a souligné qu'il était important que tous les États membres soient invités à ce type d'événement, indépendamment des contraintes financières.

20. Le Comité a pris note de la demande du Forum visant à appeler l'attention de la Commission sur la nécessité d'améliorer d'urgence les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays de la région ; une délégation a exprimé cependant le besoin de disposer d'un délai supplémentaire pour étudier la déclaration et a demandé que le Bureau, avec l'aide du secrétariat, facilite la poursuite des débats avec les États membres en vue de déterminer la meilleure façon de porter à l'attention de la Commission les questions soulevées.

21. Le Comité a adopté les décisions 2/3 et 2/4.

2. Statistiques économiques

a) Ensemble de statistiques économiques de base

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi de plusieurs documents (voir la liste en annexe).

23. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Maldives, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande et Philippines.

24. Les représentants des observateurs suivants ont fait également une déclaration : Fonds monétaire international (FMI) et Organisation internationale du Travail (OIT).

25. Le Comité a accueilli avec satisfaction le travail réalisé par le Groupe technique consultatif pour proposer un ensemble de statistiques économiques de base, et a reconnu l'importance de cet ensemble comme outil de référence pour le renforcement des capacités dans la région.

26. Reconnaissant que les économies des États membres avaient des tailles et des structures très variées et que certains éléments de l'ensemble de base pourraient ne pas être pertinents pour tous, le Comité a convenu que les pays pourraient privilégier certains éléments plutôt que d'autres. Rappelant que les capacités statistiques des pays étaient également différentes, des délégations ont suggéré que la production de l'ensemble de base d'ici à 2020 se fasse par étapes. Le Comité a été informé qu'un ensemble sous-régional de données économiques minimales pour le Pacifique était en cours d'élaboration et qu'il présentait des similitudes avec l'ensemble de base proposé.

27. Le Comité a insisté sur le fait que l'ensemble de statistiques économiques de base devait être revu et adapté à mesure qu'évolueraient les besoins des utilisateurs. Des délégations ont exprimé le souhait de participer à ces futures révisions. Il a été suggéré d'envisager l'ajout des statistiques concernant l'environnement, l'agriculture et le secteur informel dans les futures versions de l'ensemble de base.

28. Une délégation a fait observer qu'une aide supplémentaire des donateurs serait nécessaire pour renforcer les capacités statistiques des pays et leur permettre de produire l'ensemble de statistiques économiques de base d'ici à 2020.

29. Le Comité a accueilli avec satisfaction le projet de la délégation néo-zélandaise, appuyée par la délégation du Samoa, de présenter une résolution sur l'ensemble de statistiques économiques de base, pour examen et approbation par la Commission.

30. Le Comité a adopté la recommandation 2/2 et la décision 2/5.

b) Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi de plusieurs documents (voir la liste en annexe).

32. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nauru, Nouvelle-Zélande, Philippines et Thaïlande.
33. Les représentants des observateurs suivants ont fait également une déclaration : Division de statistique de l'ONU, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et FMI.
34. Le Comité a reconnu l'importance d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques dans la région et a salué le travail réalisé à cet égard par le secrétariat, sous la direction du Groupe technique consultatif et du Bureau.
35. Le Comité a approuvé à l'unanimité le programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques, relevant qu'il était ambitieux mais bienvenu et réalisable.
36. Le Comité est convenu de convertir le Groupe technique consultatif en groupe directeur chargé de mettre en œuvre le programme régional, et d'en élargir la composition ; il a demandé au Bureau d'élaborer le mandat du groupe dans les mois à venir, avec l'aide du secrétariat, de le soumettre aux membres du Comité puis de constituer le groupe. Les représentants de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon et de la Nouvelle-Zélande ont fait savoir que leur pays souhaitait être membre du groupe directeur. Le Comité a décidé qu'entre chacune de ses sessions le groupe directeur rendrait compte au Bureau.
37. Le Comité a convenu que le groupe directeur serait chargé de superviser, sous la direction du Bureau et avec l'aide du secrétariat, la formulation d'un plan pour la mise en œuvre du programme régional, dans lequel l'ordre de priorité des différents éléments devrait être clairement indiqué.
38. Le Comité a rappelé que la mise en œuvre du programme régional exigerait des efforts coordonnés en faveur de la formation statistique dans la région.
39. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur pays concernant l'amélioration des statistiques économiques et ont insisté sur la nécessité de partager et de promouvoir les pratiques efficaces.
40. Une délégation a suggéré de remplacer l'expression « coopération Sud-Sud » par celle de « coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud » de façon à tenir compte des différentes formes de coopération technique entre pays de la région.
41. Une délégation a recommandé que le secrétariat procède à une nouvelle évaluation à l'échelle régionale de la capacité des systèmes de statistique nationaux, en utilisant comme référence l'ensemble de statistiques économiques de base.
42. Le Comité a adopté la décision 2/6.

C. Point 4 de l'ordre du jour

Initiatives mondiales

1. Intégration des statistiques agricoles aux systèmes de statistique nationaux

43. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité était saisi de plusieurs documents (voir la liste en annexe).

44. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

45. Les représentants des observateurs suivants ont fait également une déclaration : FAO et OIT.

46. Le Comité a relevé qu'il fallait améliorer d'urgence les statistiques agricoles dans la région et qu'il importait également de les intégrer aux systèmes de statistique nationaux. Cette entreprise exigeait non seulement une coordination accrue entre les organismes de statistique nationaux et les ministères de l'agriculture, mais aussi une participation active des instituts de recherche sur les politiques agricoles. Le Comité a souligné qu'il fallait veiller à la cohérence entre les plans nationaux et le plan d'application régional en faveur de l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

47. Nombre de délégations ont souligné l'importance du secteur agricole dans l'emploi total et sa contribution au produit intérieur brut. Plusieurs ont appelé l'attention sur les difficultés liées à l'intégration des statistiques agricoles aux systèmes de statistique nationaux, en particulier la nécessité d'harmoniser les définitions, d'établir un cadre juridique et de disposer de données administratives cohérentes. Un certain nombre de délégations ont relevé à ce propos que la définition de l'agriculture incluait également la sylviculture et la pêche.

48. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de se pencher sur les problèmes particuliers rencontrés par les pays les moins avancés et par les petits États insulaires en développement, en particulier en ce qui concernait l'amélioration des méthodes de collecte de données, la mesure de l'emploi dans l'agriculture et dans les zones rurales, et l'élaboration d'une stratégie cohérente pour inclure les données relatives à l'agriculture de subsistance dans les statistiques agricoles.

49. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur pays concernant l'amélioration de la coordination entre les organismes de statistique nationaux et les ministères de l'agriculture aux fins de la production de statistiques agricoles et rurales, et ont proposé de contribuer à l'élaboration du plan d'application régional. Une délégation a indiqué qu'elle y contribuerait en partageant l'expérience acquise dans le cadre du projet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Plusieurs délégations ont relevé qu'un programme régional coordonné de formation sur les statistiques agricoles était nécessaire, de même qu'un mécanisme pour partager et diffuser les pratiques performantes dans toute la région.

50. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de mettre au point des méthodes appropriées de collecte de données pour produire des statistiques agricoles et rurales dans les périodes entre deux recensements agricoles, ainsi que pour améliorer les prévisions de la production agricole.

51. La FAO a invité la CESAP, la Banque asiatique de développement (BAsD) et les organisations sous-régionales à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet régional de la Stratégie mondiale.

52. Le Comité a adopté la décision 2/7.

2. Programme de comparaison internationale

53. Le Comité était saisi de deux documents pour l'examen de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

54. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Maldives, Myanmar, Philippines et République démocratique populaire lao.

55. Les représentants de l'observateur suivant ont également fait une déclaration : BAsD.

56. Le Comité s'est félicité du rôle qu'avait joué la BAsD pour coordonner l'exécution du Programme de comparaison internationale en Asie et dans le Pacifique et il a noté avec satisfaction l'augmentation du nombre des pays participant au cycle de 2011. Il a noté également le rôle important joué par le Service statistique fédéral de la Fédération de Russie (ROSSTAT) et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CISSTAT) pour faciliter l'exécution du Programme de comparaison internationale dans les pays de la Communauté d'États indépendants, parmi lesquels se trouvaient plusieurs États membres de la CESAP.

57. Notant qu'il était important que le public connaisse et apprécie l'intérêt des données du Programme de comparaison internationale, le Comité a suggéré que le Conseil consultatif régional du Programme pour l'Asie et le Pacifique envisage de faire figurer des activités promotionnelles et de sensibilisation dans le plan d'exécution. Il a aussi souligné la nécessité d'accroître l'utilisation des données du Programme de comparaison internationale par différents moyens tels que des contacts avec les milieux universitaires, la fourniture de métadonnées et la diffusion de bonnes pratiques.

58. Le Comité a souligné qu'il importait de développer les capacités régionales en matière de recherche-développement, d'analyse et d'utilisation des données du Programme de comparaison internationale afin de permettre aux États membres d'apporter leur contribution au développement de techniques et méthodes pour l'exécution du Programme à l'échelle mondiale.

59. Le Comité a adopté la recommandation 2/3.

D. Point 5 de l'ordre du jour

Coordination des activités de renforcement des capacités en matière de statistique

1. Formation statistique

60. Le Comité était saisi de plusieurs documents d'information au titre de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

61. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Vanuatu.

62. Les représentants des observateurs suivants ont fait également une déclaration : Secrétariat de l'ASEAN, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

63. Le Comité a noté que la région comptait de multiples prestataires de formation et s'est déclaré résolument partisan de l'amélioration de la coordination des activités de formation pour empêcher le double emploi, assurer une certaine cohérence et améliorer l'efficacité.

64. Certaines délégations ont évoqué les difficultés qu'elles rencontraient dans la recherche de possibilités de formation adéquates et ont estimé qu'une meilleure coordination serait utile à cet égard. Une délégation a suggéré que l'on crée un portail sur le Web pour aider les systèmes nationaux de statistique à repérer les possibilités de formation offertes dans la région.

65. Le Comité a noté le rôle important que jouait la formation statistique de base, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés de la région. Plusieurs délégations ont remercié les prestataires de formation, comme l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), et se sont félicités du soutien apporté par les organismes donateurs pour faciliter la participation aux actions de formation.

66. Le Comité se rendait bien compte que les besoins de la région en matière de formation iraient en s'accroissant et en se diversifiant, compte tenu notamment des nouveaux programmes régionaux d'amélioration des statistiques. Une délégation a suggéré que la formation ne se limite pas aux statisticiens, mais qu'elle vise également à améliorer les compétences statistiques du grand public à travers des méthodes consistant, par exemple, à intégrer la formation statistique dans les programmes scolaires. Plusieurs délégations ont informé le Comité de ce qui était fait en matière de mise en place d'établissements et de programmes de formation dans leur pays respectif et le Comité a noté que ces initiatives étaient importantes pour répondre à la demande de formation dans la région.

67. Le Comité a estimé que si l'on mettait en place un réseau de prestataires de formation dans la région, incluant les établissements universitaires, et créait des mécanismes de coordination appropriés, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la formation dispensée dans la région s'en trouveraient renforcées. On prévoyait de multiples problèmes pour réaliser une coordination efficace et

il fallait accorder la plus grande attention au choix du pays ou de l'organisation qui assumerait le rôle de chef de file. Une délégation a souligné qu'il importait que les mécanismes de coordination incluent non seulement les établissements de formation, mais aussi les organismes sous-régionaux comme l'ASEAN et le secrétariat de la Communauté du Pacifique.

68. Pour définir la meilleure voie à suivre, le Comité a décidé de créer un petit groupe de travail chargé de formuler une proposition sur la coordination de la formation statistique, qui lui serait soumise, par l'intermédiaire du Bureau, dans les six mois suivant la session.

69. Le Comité a adopté la décision 2/8.

2. Mécanisme de coordination

70. Le Comité a écouté un rapport verbal du co-président des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique sur les résultats de la première réunion du Partenariat, tenue le 14 décembre 2010.

71. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Fédération de Russie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Philippines et.

72. Les représentants de l'observateur suivant ont également fait une déclaration : Commission européenne.

73. Le Comité s'est félicité de la mise en place du Partenariat, estimant que celui-ci constituait un pas en avant pour la coordination régionale. Le Partenariat a été vivement encouragé à utiliser les outils existant pour le partage d'information, tels que le *Partner Report on Support to Statistics* (PRESS), lancé et supervisé par le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^{ème} siècle (PARIS 21).

74. Tout en se félicitant des efforts de certains pays de la région pour coordonner activement l'appui apporté par les donateurs, certaines délégations ont demandé aux partenaires de développement, y compris les donateurs, de respecter les priorités nationales définies dans les stratégies nationales de développement statistique.

75. Le Comité a adopté la décision 2/9.

E. Point 6 de l'ordre du jour

Éléments d'information

1. Indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement

76. Le Comité était saisi d'un document d'information intitulé « Availability and use of data on the Millenium Development Goal indicators in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CST(2)/INF/5) soumis par le secrétariat.

77. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Inde et Indonésie.

78. Certaines délégations ont fait remarquer qu'il y avait au niveau infranational un manque de données permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il fallait se doter d'un cadre en vue de remédier à ce problème. Une délégation a prié le secrétariat de procéder à une analyse plus approfondie pour déterminer dans quels domaines précis persistait un manque de données au niveau régional.

2. Statistiques du secteur informel et de l'emploi informel

79. Le Comité était saisi d'un document d'information intitulé « Report on the work of the secretariat on informal sector and informal employment statistics » (E/ESCAP/CST(2)/INF/6) soumis par le secrétariat.

80. Les représentants du pays suivant ont fait une déclaration : Thaïlande.

81. Le représentant de l'observateur suivant a fait également une déclaration : OIT.

82. Une délégation a insisté sur la nécessité de mieux définir les normes mondiales et les méthodes concernant la mesure de l'emploi informel et la contribution du secteur informel au produit intérieur brut.

83. Le représentant de l'OIT a informé le Comité des travaux menés dans ce domaine, concernant notamment le travail décent, et des sources de connaissances et d'information existantes, en particulier le manuel sur l'emploi dans le secteur informel élaboré par cette organisation.

3. Statistiques du handicap

84. Le Comité était saisi de deux documents d'information (voir en annexe la liste des documents). Il a été informé des travaux menés dans ce domaine par l'OMS et l'OIT.

4. Statistiques par sexe

85. Le Comité était saisi de trois documents d'information au titre de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

86. Le représentant du pays suivant a fait une déclaration : Philippines.

87. Les représentants des observateurs suivants ont également fait une déclaration : OIT, FNUAP, OMS et Plan International.

88. Plan International a proposé que, en matière de statistiques par sexe, des données ventilées par sexe concernant les enfants soient produites en vue d'aider à lutter contre la violence sexuelle. Une délégation, ainsi que les représentants de l'OIT, du FNUAP et de l'OMS, ont informé le Comité sur leur action et leurs bonnes pratiques dans ce domaine.

5. Statistiques des technologies de l'information et de la communication

89. Le Comité était saisi d'un document d'information au titre de ce point de l'ordre du jour (voir en annexe la liste des documents).

90. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Indonésie, République de Corée et Thaïlande.

91. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il était important d'améliorer les statistiques sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Une délégation et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont suggéré qu'un groupe de travail soit mis en place par le Comité pour se pencher sur le développement des statistiques sur les TIC. Une autre délégation a demandé qu'un appui lui soit apporté pour améliorer sa capacité à analyser de façon approfondie les données existantes en matière de TIC.

92. L'UIT a proposé que les statistiques sur les TIC figurent dans les stratégies et schémas directeurs nationaux concernant les statistiques, et a reconnu la nécessité d'harmoniser les méthodes de mesure des TIC sur la base des normes internationales en vigueur, afin d'assurer la comparabilité internationale des données.

6. Autres thèmes

93. Le Comité était saisi de deux documents d'information, l'un soumis par le Myanmar (E/ESCAP/CST(2)/INF/18) et l'autre par les Philippines (E/ESCAP/CST(2)/INF/34). Il n'y a pas eu d'intervention au titre de ce sous-point de l'ordre du jour.

F. Point 7 de l'ordre du jour

Rapports portés à l'attention du Comité

1. Bureau

94. Le Comité était saisi du document intitulé « Rapport sur les activités du Bureau depuis la première session du Comité » (E/ESCAP/CST(2)/10), qui donnait une vue d'ensemble de l'action menée par le Bureau pour mettre en œuvre les décisions et recommandations adoptées par le Comité à sa première session. Ledit rapport a été complété par un rapport verbal présenté au nom du Bureau par le Rapporteur de la première session du Comité de statistique de la CESAP.

95. Le Comité a pris note du rapport. Le secrétariat a remercié le Bureau pour avoir guidé l'action du Comité entre les deux sessions, en soulignant qu'il avait grandement bénéficié de l'assistance et des conseils techniques du Bureau.

2. Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

96. Le Comité était saisi du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) sur sa cinquième session (E/ESCAP/CST(2)/11), qui donnait une vue d'ensemble de l'action de l'ISAP et contenait les recommandations du Conseil d'administration pour l'année universitaire 2010-2011. Ce rapport a été complété par un rapport verbal présenté par le président de la sixième session du Conseil d'administration.

97. Le Comité a pris note du document et du rapport verbal.

98. La délégation du Japon a informé le Comité de la cérémonie célébrant le quarantième anniversaire de l'ISAP en août 2010. En tant que pays hôte de l'ISAP, le Japon a exprimé sa gratitude au Comité et aux partenaires de développement pour leur coopération avec l'ISAP.

G. Point 8 de l'ordre du jour

Examen de l'orientation future du programme

99. Les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration: Fédération de Russie et Philippines.

100. Les représentants de l'observateur ci-après ont fait également une déclaration: OMS.

101. Concernant une présentation générale, faite par le secrétariat, de son programme de travail pour la période 2011-2013, le Comité s'est félicité que celui-ci prenne en considération tous les domaines prioritaires examinés durant la session en cours. Une délégation a rendu hommage au secrétariat pour son rôle de centre d'information des bureaux de statistique nationaux de la région.

102. En réponse à une proposition d'une délégation, le secrétariat a informé le Comité que, dans le cadre de son programme de travail, il favoriserait une collaboration plus étroite avec d'autres divisions du secrétariat afin de renforcer l'utilisation des statistiques établies par le secrétariat. À cette fin, il avait commencé à se pencher sur les problèmes de mesure et envisageait la mise en place d'un système central de gestion des données.

H. Point 9 de l'ordre du jour

Examen d'éventuels projets de résolution ou de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session

103. Les États membres ont été invités à discuter et à passer en revue les idées devant être examinées dans les projets de résolution sur le développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique et susceptibles d'être soumises à la Commission pour délibération et approbation à sa soixante-septième session. Le Comité s'est félicité de l'engagement pris par les États membres de parrainer ou coparrainer des projets de résolution, comme suit:

a) La Mongolie a exprimé son intention de parrainer un projet de résolution sur le développement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. Le Bhoutan et les Maldives ont offert de coparrainer le projet de résolution;

b) Les Philippines ont exprimé leur intention de parrainer un projet de résolution sur l'amélioration des statistiques d'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui traduirait le résultat d'autres consultations conformément aux délibérations du Comité sur le sujet. Le Bangladesh a offert de coparrainer le projet de résolution;

c) La Nouvelle-Zélande a exprimé son intention de parrainer un projet de résolution sur l'ensemble de statistiques économiques de base pour l'Asie et le Pacifique. Le Samoa a offert de coparrainer le projet de résolution.

104. Le Comité a adopté la décision 2/10.

I. Point 10 de l'ordre du jour

Questions diverses

105. Aucune autre question n'a été soulevée.

J. Point 11 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

106. Le Comité a adopté le présent rapport le 17 décembre 2010.

III. Organisation de la réunion

A. Ouverture, durée et organisation de la session

107. Le Comité de statistique a tenu sa deuxième session à Bangkok du 15 au 17 décembre 2010. Celle-ci a été ouverte par le Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication, S.E. M. Chuti Krairiksh. Au préalable, le Secrétaire exécutif adjoint, responsable par intérim du secrétariat de la CESAP, a prononcé une allocution de bienvenue au nom de la Secrétaire exécutive. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a également prononcé un discours de bienvenue.

108. Dans son allocution, M. Krairiksh a noté deux importantes réalisations en matière de statistique durant l'année 2010: la première célébration de la Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2010, et la conduite des recensements de la population et de l'habitat dans 62 pays du monde. Il a informé le Comité que la Thaïlande avait participé à ces deux événements ainsi qu'à la célébration du centenaire de son Bureau statistique national en 2010.

109. M. Krairiksh a déclaré que le Premier Ministre thaïlandais n'avait cessé d'attacher de l'importance aux données statistiques et à leur rôle essentiel dans l'élaboration de politiques et plans gouvernementaux établis sur la base de données factuelles. Il a insisté sur la nécessité d'accorder la priorité à la qualité des données car celle-ci sous-tendait la planification et le développement du pays. En tant que Ministre des technologies de l'information et de la communication, il a mis l'accent sur les systèmes normalisés et intégrés de gestion de données destinés à faciliter l'utilisation de l'information statistique.

110. Pour conclure, M. Krairiksh a souhaité plein succès aux travaux du Comité visant à recenser les besoins de données pour mieux comprendre les tendances économiques, sociales et environnementales et renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de fournir une information statistique de haute qualité. Il a noté l'importance du conseil fourni par le Comité en matière de production, de diffusion et d'harmonisation de statistiques officielles aux niveaux national, sous-régional et régional. Il a conclu que ce conseil permettait aux

systèmes statistiques de mettre à la disposition des gouvernements des statistiques comparables et de haute qualité qui, par la suite, servaient de référence aux plans et politiques établis sur la base de données factuelles.

111. Le Secrétaire exécutif adjoint, responsable par intérim du secrétariat de la CESAP, a noté dans son allocution d'ouverture la nécessité de disposer en temps utile de statistiques d'ensemble qui permettent d'informer les gouvernements et les organismes sur les tendances actuelles du développement et leur impact sur la vie quotidienne de la population. Il a déclaré qu'à l'appui de statistiques concernant à la fois les aspects qualitatifs et quantitatifs de la croissance, les dirigeants politiques étaient en mesure d'envoyer des messages crédibles sur l'importance de suivre des modèles de développement inclusif et durable. Il a réaffirmé la volonté de la CESAP de jouer un rôle directeur dans l'établissement de statistiques qui rendent compte de l'inclusivité et de la durabilité du développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. Il a noté que les bureaux sous-régionaux de la CESAP établis depuis peu permettraient à cette dernière de mieux recenser les différents besoins de développement des capacités statistiques dans la région et de mieux y répondre. Il s'est félicité que, le 14 décembre 2010, la communauté des acteurs du développement régional se soit rassemblée à l'occasion de la première réunion des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique pour veiller à ce que la communauté internationale travaille d'un même élan au niveau régional, facilitant ainsi la mise en œuvre des décisions du Comité.

112. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a souligné l'importance d'une approche coordonnée des activités d'établissement et de renforcement de capacités statistiques durables et a mis l'accent sur le rôle essentiel des instances régionales comme le Comité de statistique de la CESAP dans la coordination au niveau régional. Il a montré l'importance des progrès à réaliser pour améliorer la disponibilité des données et le partage des informations sur un ensemble convenu de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales de base, conformément au premier objectif stratégique fixé pour 2020 dans le programme de travail du Comité. Saluant le travail réalisé par l'ISAP, il a aussi pris acte du nombre croissant de pays de la région désireux de s'engager à fournir une formation statistique. Il a présenté de façon détaillée certains aspects du travail que la Division de statistique avait accompli dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités en matière de statistique.

B. Participation

113. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé à la session: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam. Les représentants des membres associés ci-après ont également participé à la session: Hong Kong (Chine) et Macao (Chine). Était également présent des représentants de l'Afrique du Sud.

114. Les organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour les établissements humains et FNUAP.

115. L'organe ci-après du Secrétariat de l'ONU était représenté: Division de statistique.

116. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants: FAO, FMI, OIT, OMS, ONUDI et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

117. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: BASD, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, Commission européenne, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat de l'ASEAN et Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

118. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Plan International Inc. et Programme accéléré de données.

119. La session a réuni au total 142 représentants des membres et membres associés de la CESAP et 31 représentants d'autres organisations.

C. Élection du bureau

120. Le Comité était saisi d'une note du Bureau sur les principes et procédures régissant l'élection du Bureau (E/ESCAP/CST(2)/1). Il a adopté les principes et procédures proposés par le Bureau⁸.

121. Le Comité a élu le bureau suivant:

Président:	M. Brian Pink (Australie)
Vice-présidents:	M. Jiantang Ma (Chine) M. T.C.A Anant (Inde) M. Gerelt-Od Ganbaatar (Mongolie)
Membre:	M. Sefuiva Reupena Muagututia (Samoa)
Rapporteur:	M. Romulo A. Virola (Philippines)

D. Ordre du jour

122. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Orientations stratégiques du Comité de statistique:

⁸ Voir chap. I, sect. B, décision 2/1.

-
- a) Résultats des dernières sessions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission de statistique des Nations Unies;
 - b) Propositions d'activités futures.
3. Initiatives régionales:
- a) Statistiques de l'état civil;
 - b) Statistiques économiques:
 - i) Ensemble de statistiques économiques de base;
 - ii) Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique.
4. Initiatives mondiales:
- a) Intégration des statistiques agricoles aux systèmes nationaux de statistique;
 - b) Programme de comparaison internationale.
5. Coordination des activités de renforcement des capacités en matière de statistique :
- a) Formation statistique;
 - b) Mécanisme de coordination.
6. Éléments d'information:
- a) Indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement;
 - b) Statistiques du secteur informel et de l'emploi informel;
 - c) Statistiques du handicap;
 - d) Statistiques par sexe;
 - e) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;
 - f) Autres thèmes.
7. Rapports portés à l'attention du Comité:
- a) Bureau;
 - b) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.
8. Examen de l'orientation future du programme.
9. Examen d'éventuels projets de résolution ou de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-septième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

E. Réunion parallèle

123. Une réunion parallèle consacrée à la modernisation des systèmes d'information statistique en Asie et dans le Pacifique s'est tenue dans la matinée du 17 décembre. Les exposés présentés par les représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Kazakhstan, de la République de Corée et du Programme accéléré de données/ PARIS 21 ont été suivis d'une discussion animée. Les participants ont montré combien l'Internet avait révolutionné la gestion, l'échange et l'utilisation de l'information statistique, et ont étudié les possibilités d'une coopération régionale destinée à soutenir la transformation des systèmes d'information statistique. Ils ont aussi débattu des relations entre le secteur privé en tant que producteur de données et les bureaux de statistique nationaux.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CST(2)/1	Principes et procédures régissant l'élection du Bureau du Comité de statistique de la CESAP	1b)
E/ESCAP/CST(2)/2	Proposition d'orientations stratégiques pour le Comité de statistique	2b)
E/ESCAP/CST(2)/3 (seul le résumé du document a été traduit en français)	Élaboration d'un programme régional d'amélioration des statistiques d'état civil en Asie et dans le Pacifique	3a)
E/ESCAP/CST(2)/3/Add.1	Déclaration finale du Forum régional sur l'amélioration des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil en Asie et dans le Pacifique	3a)
E/ESCAP/CST(2)/4 (seul le résumé du document a été traduit en français)	Plan d'application pour la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales	3b)i)
E/ESCAP/CST(2)/5	Programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique	3b)ii)
E/ESCAP/CST(2)/6 (seul le résumé du document a été traduit en français)	Plan d'application pour la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales	4a)
E/ESCAP/CST(2)/7	Rapport sur le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale en Asie et dans le Pacifique	4b)
E/ESCAP/CST(2)/8	Améliorer la coordination régionale pour une formation statistique plus ciblée, utile et efficace	5a)
E/ESCAP/CST(2)/10	Rapport sur les activités du Bureau depuis la première session du Comité	7a)
E/ESCAP/CST(2)/11	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa cinquième session	7b)
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CST(2)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté révisé	1c)
E/ESCAP/CST(2)/L.2	Projet de rapport	11

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CST(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information note for participants	
E/ESCAP/CST(2)/INF/2 (en anglais seulement)	Provisional list of participants	1b)
E/ESCAP/CST(2)/INF/3	Programme provisoire	1a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Outcomes of the most recent sessions of the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific and the United Nations Statistical Commission	2a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Availability and use of data on the Millennium Development Goal indicators in Asia and the Pacific	6a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Report on the work of the secretariat on informal sector and informal employment statistics	6b)
E/ESCAP/CST(2)/INF/7 (en anglais seulement)	Report on the work of the secretariat on disability statistics	6c)
E/ESCAP/CST(2)/INF/8 (en anglais seulement)	Report on the work of the secretariat on gender statistics	6d)
E/ESCAP/CST(2)/INF/9 (en anglais seulement)	Report on the ESCAP region-wide assessment of the capacity of national statistical systems in Asia and the Pacific to produce basic economic statistics	3b)ii)
E/ESCAP/CST(2)/INF/10 (en anglais seulement)	Draft regional programme for the improvement of economic statistics in Asia and the Pacific, February 2010	3b)ii)
E/ESCAP/CST(2)/INF/11 (en anglais seulement)	Comparison of the core set of economic statistics with other international sets of statistics and its availability in the ESCAP region	3b)i)
E/ESCAP/CST(2)/INF/12 (en anglais seulement)	List of participants of the Forum on the Improvement of Vital Statistics and Civil Registration in Asia and the Pacific	3a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/13 (en anglais seulement)	Family registration system and vital statistics in Japan	3a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/14 (en anglais seulement)	Economic census for business frame in Japan	3b)ii)
E/ESCAP/CST(2)/INF/15 (en anglais seulement)	Situation of agricultural statistics in the basic policy for development of statistics in Japan	4a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/16 (en anglais seulement)	Disability surveys in Japan	6c)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CST(2)/INF/17 (en anglais seulement)	Gender statistics in Japan	6d)
E/ESCAP/CST(2)/INF/18 (en anglais seulement)	The means to successful statistics	6f)
E/ESCAP/CST(2)/INF/19 (en anglais seulement)	Strategies for the development of statistics in the Pacific island region – the Ten Year Pacific Statistics Strategy	2b)
E/ESCAP/CST(2)/INF/20 (en anglais seulement)	Information and communication technology statistics	6e)
E/ESCAP/CST(2)/INF/21 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by China	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/22 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by Asian Development Bank	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/23 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by Food and Agriculture Organization of the United Nations	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/24 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by International Monetary Fund	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/25 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by the Islamic Republic of Iran	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/26 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by the Republic of Korea	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/27 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by the Philippines	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/28 (en anglais seulement)	Response to request for information for preparation of document E/ESCAP/CST(2)/8 - Response by the UNESCO Institute for Statistics	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/29 (en russe seulement)	Подготовка к проведению сплошной переписи населения Туркменистана и жилищного фонда 2012 года	3a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/30 (en anglais seulement)	SIAP-ESCAP: fifth decade of statistical training	5a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/31 (en anglais seulement)	Global Strategy for Improving Agricultural Statistics: Implementation Plan for Africa - Proposals on Research Component	4a)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CST(2)/INF/32 (en anglais seulement)	Global Strategy for Improving Agricultural Statistics in Africa - Draft proposal for the training component	4a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/33 (en anglais seulement)	Global Strategy for Improving Agricultural Statistics: Implementation plan for Africa - Proposals for the Technical Assistance Component	4a)
E/ESCAP/CST(2)/INF/34 (en anglais seulement)	Country experiences and practices on various sectoral statistics in the Philippine statistical system (E/ESCAP/CST(2)/INF/34)	6f)
E/ESCAP/CST(2)/INF/35 (en anglais seulement)	Improvement of social statistics: birth rate, mortality, gender statistics	6d)
E/ESCAP/CST(2)/INF/36 (en anglais seulement)	SNA as a basis of development of economic statistics in Kazakhstan	3b)i)
E/ESCAP/CST(2)/INF/37 (en anglais seulement)	The work of the Republic of Kazakhstan on preparation for 2011 Global Round of the International Comparison Programme	4b)
E/ESCAP/CST(2)/INF/38 (en anglais seulement)	Integration of agricultural statistics into the National Statistical System	4a)